

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

33**

**Nombre de votants :

33**

**Date de convocation :
5 mai 2017**

**Date d'affichage :
18 mai 2017**

L'AN deux mille dix-sept, le **11 mai** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 17 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR (à partir de la question n° 37), M. GRENET, Mmes GRENET (à partir de la question n° 18), LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Elisabeth MONTFORT

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jean MAZERON

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à José DUBREUIL

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL jusqu'à la question n° 36

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 17

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Françoise LAFOND

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20170511-DELIB170512-DE
Date de télétransmission : 12/05/2017
Date de réception préfecture : 12/05/2017

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MAI 2017**

QUESTION N° 12

OBJET : Autorisations d'urbanisme obligatoires pour les travaux de bâtiments

RAPPORTEUR : Vincent PERGET

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 25 avril 2017.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire, il est prévu de réaliser diverses opérations de bâtiment pour lesquelles la Commune a l'obligation d'obtenir les autorisations d'urbanisme avant toute exécution.

1 - La Réhabilitation Gymnase La Varenne :

La Commune a lancé en fin d'année 2016 une mission de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation du gymnase de La Varenne car ce bâtiment est le plus énergivore du patrimoine bâti communal. Cette opération peut bénéficier de larges subventions au regard des travaux à réaliser (613 000 €). Les travaux prévus sont :

- L'isolation du bâtiment (façades et toiture) ;
- Le remplacement des menuiseries extérieures ;
- Le remplacement du système de chauffage dans la grande salle ;
- La mise en accessibilité du bâtiment dans le cadre de l'Ad'ap ;
- Le renforcement de la charpente pour l'installation d'agrès suspendus ;
- La levée de toutes les prescriptions de la commission de sécurité ;
- Le remplacement du système d'éclairage ;
- Le remplacement système de ventilation ;
- Le remplacement de la couverture.

Ces travaux nécessitent la fermeture du gymnase et donc le transfert des associations et des écoles vers d'autres équipements. La période de fermeture est prévue du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017.

2 - Mise en conformité de satellites de cuisine scolaire :

En parallèle avec la construction de la nouvelle cuisine centrale, la commune a lancé une opération de mise en conformité des satellites de restauration dans tous les Groupes Scolaire (hors Maurice Genest) (300 000 €).

Cette opération porte sur les éléments suivants :

- mise en conformité des satellites scolaires
- création de vestiaires mutualisés pour les agents de chaque groupe scolaire
- étude de faisabilité pour la création de ligne de self pour les élémentaires

COMMUNE DE RIOM

Les travaux sont prévus pendant les mois de juillet et Août 2017.

3 - La réhabilitation du REXY:

La commune a lancé courant d'année 2016 une mission de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation de la salle spectacle LE REXY (651 100 €).

Les travaux prévus sont :

- La réfection des installations de chauffage et de ventilation ;
- L'isolation des combles ;
- Le renforcement du plancher des combles ;
- La détection des combles ;
- La mise en accessibilité du bâtiment dans le cadre de l'Ad'ap ;
- La levée des réserves de la commission de sécurité ;
- La réhabilitation de l'escalier de secours, place de l'oratoire ;
- La réfection de la façade principale.



Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser le Maire ou son représentant à signer et déposer tous les dossiers d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation des opérations visées dans la présente délibération.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 11 mai 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20170511-DELIB170512-DE
Date de télétransmission : 12/05/2017
Date de réception préfecture : 12/05/2017

RIOM